

NOTAM



IVAO - Division France

Indicatif : **N-FR-0121-1**

Date : **7 janvier 2021**

Validité : **permanente**

Issu par le Département **ATC Operations**

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Objet : Ouverture de positions ATC lors d'activités de la Division France

Activités du Département Evènements :

Planning

Un planning ATC est établi par les **Chefs de FIR** concernés par l'évènement et le **Département EC** et est validé par le **Département AO**.

Seuls les ATC inscrits au planning (ou autorisés exceptionnellement par les Chefs de FIR ou le Département AO) peuvent ouvrir les positions concernées par l'évènement.

Lorsqu'un membre non prévu au planning a réservé une position concernée par l'évènement, le département AO aura la charge de le contacter et de supprimer la réservation.

Award

Certains évènements sont éligibles à l'attribution d'un point ATC valable pour l'obtention du « *ATC Event Award* ». L'attribution des points ATC est effectuée par le Département AO sur la base de la liste des ATC présents fournie par les Chefs de FIR.

Activités du Département Training :

Ouverture de la position Sol (GND)

Le Département Training encadre, entre autres, les activités de formation à la tour et les examens de grade ADC. Dans ce cadre, les procédures relevant du contrôle sol et prévol sont également enseignées et évaluées.

Par conséquent, lors des activités suivantes :

- module pratique ATC School avec formateur connecté en position LFXX_T_TWR
- training ADC avec formateur connecté en position LFXX_T_TWR
- examen ADC avec examinateur connecté en position LFXX_X_TWR

La position GND n'est pas ouvrable. Ceci comprend aussi la position **DEL**.

Tout membre, qu'il ait réservé sa position ou non, devra donc quitter la position GND à la demande du formateur/examineur (ou éventuellement de tout membre staff de la division).

Ouverture des positions ATC lors d'une activité du Département Training

Les activités liées au département Training (modules ATC School, Trainings, Examens) **font systématiquement l'objet d'une réservation** de la part du membre concerné. Cependant, si la réservation ne peut pas avoir lieu car déjà effectuée par un autre membre, **l'activité ATC du département Training est prioritaire**. Dans ce cas, le département AO supprimera la réservation du membre non concerné par l'activité Training, après l'en avoir informé.

En ce qui concerne les positions ATC immédiatement adjacentes à celle faisant l'objet d'une activité Training :

- **APP** pour une activité training TWR
- **TWR** et **CTR** pour une activité training APP
- **APP** et **CTR voisins** pour une activité training CTR

Chaque membre est libre d'effectuer une réservation. Cependant, **il est vivement conseillé de se rapprocher du contrôleur en formation** pour l'informer et vérifier que cela lui convient.

Si le contrôleur en formation a prévu la présence d'ATC spécifiques pour assurer les positions immédiatement adjacentes, **une réservation doit être effectuée par ces membres**. Cependant, si la réservation ne peut pas avoir lieu car déjà effectuée par d'autres membres, **la volonté de l'ATC en formation est prioritaire**. Dans ce cas, le département AO supprimera la réservation des ATC non prévus par le membre concerné par l'activité Training, après les en avoir informés.

Dans tous les cas, **aucune suppression de réservation ne sera effectuée moins de 12h avant l'activité liée au département Training**.

Le présent NOTAM s'applique à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en Division France.